

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PASLY

En date du 11 juin 2015

Présents : Mesdames et Messieurs CAMACHO Philippe, LECLERCQ Gérard, GOURLÉ Annie, MARTELL Bernard, COMBES Mireille, DELAHAYE Daniel, HUARD Patrick, QUÉVREUX Alain, BERTHELOT Claude, LÉGER Sylvie, CORDELETTE Edith, ROY Thierry, SERYLO Véronique.

Absente ayant donné pouvoir : REDON Hélène à DELAHAYE Daniel.

Absente excusée : LEDOUX Sylvie.

Mme CORDELETTE Edith, assistée de Mme ROUYER Marie-Laure, secrétaire de mairie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée l'ajout de quatre points à l'ordre du jour : 1^{er}) remboursement de caution suite à déménagement, 2^{ème}) création d'une fiche opération en investissement pour l'achat d'un extincteur, 3^{ème}) demandes de subventions au titre du FDS et des amendes de police pour la mise en accessibilité d'un arrêt bus pour les personnes à mobilité réduite, 4^{ème}) création d'une décision modificative budgétaire pour des travaux de réfection de voirie. L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

Après en avoir discuté le Conseil Municipal a :

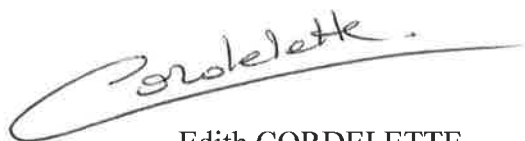
- **Accepté à l'unanimité**, la création de 4 fiches opérations en investissement intitulées « acquisition de 2 tables et chaises pour la classe maternelle », « acquisition d'un réfrigérateur pour les ateliers municipaux » (les salariés techniques mangeant sur place il convient d'avoir un moyen de conservation adéquat pour leur repas), « aménagement d'un arrêt bus pour les personnes à mobilité réduite », « acquisition d'un extincteur » (en remplacement de l'extincteur de la salle de catéchisme qui n'est plus aux normes), **décidé d'augmenter** le budget prévu pour la fiche opération « Illuminations de Noël » au vu du devis, et augmenter l'article « dépôts et cautionnements reçus (en vue du remboursement d'une caution suite au départ des locataires d'un logement communal) et **établi** une décision modificative budgétaire en conséquence (9 405 € prélevés sur les dépenses imprévues d'investissement).
- **Décidé à l'unanimité, moins une abstention (E. Cordelette)**, de confier à compter du 1^{er} juillet 2015, l'instruction des autorisations du droit des sols de la commune au service de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais, **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette instruction.
- **Accepté à l'unanimité**, le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux secteur de l'Osière Tranche 2 du projet et a accepté de verser à l'USEDA, la contribution financière découlant de ce projet.
- **Décidé à l'unanimité** d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie (électricité) mis en place par l'USEDA (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne).
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer une convention relative au droit d'accueil des élèves des écoles en cas de grève du personnel enseignant, permettant à la commune de percevoir une contribution financière pour la mise en place dudit service minimum d'accueil.
- **Décidé à l'unanimité** de solliciter une subvention au titre du FDS (Fonds Départemental de Solidarité) pour les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite d'un arrêt de bus (situé rue du Petit Longpont).
- **Décidé à l'unanimité** de solliciter une subvention au titre des « amendes de polices » pour les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite d'un arrêt de bus (situé rue du Petit Longpont).

- **Accepté à l'unanimité**, la création d'une fiche opération en investissement intitulée « enduit bicouche au quartier du Mur Barré », et **a établi** une décision modificative budgétaire en conséquence (11 800 € prélevés sur la fiche opération « maison des services publics »).
- Questions diverses:
 - Présentation d'un diaporama par Philippe LOUIS de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais sur le problème des « points noirs » pour la collecte des ordures ménagères. Pour rappel, les points noirs sont les accès difficiles, voire impossibles pour le camion benne de ramassage des ordures ménagères.
Suite à cette présentation, 14 points noirs sont relevés : les principaux concernent des véhicules mal stationnés ainsi que des haies qui empiètent sur le domaine public et empêchent ainsi le passage de la benne. Concernant ces points, les élus se déplaceront chez les riverains concernés afin de trouver une solution adaptée ensemble. Monsieur LOUIS rappelle que des capteurs installés sur les véhicules destinés au ramassage, empêchent certaines manœuvres (pour des raisons de sécurité) ce qui explique la non collecte de certains containers.
Des études sont menées pour créer des zones de retournement à deux endroits de la commune (à la fin des rues de Mahy et des Hardrets) ce qui permettrait au camion de faire demi-tour.
Dernier point abordé, aucun sac plastique ne doit être déposé sur les trottoirs ; seul les containers jaune, vert et bordeaux doivent être sortis. La raison de cette exigence du service de la Communauté d'Agglomération est la sécurité des agents de collecte (ripeurs).

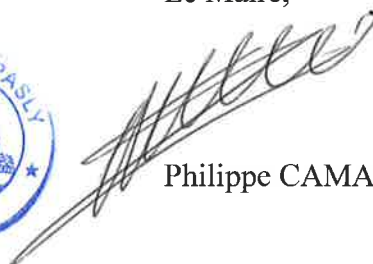
Pour extrait certifié conforme, le 17 juin 2015,

La Secrétaire de séance,

Le Maire,



Edith CORDELETTE



Philippe CAMACHO